

neur qu'ils ont accordé aux habitants de Trinity, que je représente, et à moi-même en m'invitant à appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il est malheureux que le Règlement de la Chambre ne permette pas aux autres députés récemment élus qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de se faire entendre en ce moment. Ils pourraient, j'en suis sûr, s'acquitter de ma tâche agréable avec beaucoup plus de compétence que je ne le puis. Cependant, les députés auront le plaisir de les entendre plus tard et c'est sans doute une bonne idée que de réserver quelques-unes des meilleures choses pour la fin.

Ma présence ici, à titre de représentant de Trinity, rappellera à certains d'entre vous feu le député de cette circonscription, M. Lionel Conacher. La Chambre regrettera vivement la disparition de Lionel. Il était très populaire et avait une profonde affection pour ses concitoyens. Beaucoup d'entre nous se rappellent avoir observé Lionel alors qu'au point culminant de sa carrière d'athlète, il se distinguait dans un de ses nombreux domaines d'activité athlétique. Ce que nous admirions tant, ce n'était pas le succès qu'il remportait, mais l'esprit et le courage dont il s'inspirait. Lionel n'abandonnait jamais la partie et, au moment où il est disparu de notre milieu, il donnait encore ce qu'il y avait de meilleur en lui.

Quand je pense aux hommes et aux femmes éminents qui ont servi à la Chambre par le passé et à leurs successeurs actuels, j'ai vivement conscience du grand honneur que j'ai de pouvoir participer à leur grande œuvre. La personne qui ne connaît pas intimement notre régime parlementaire et qui ne se rend pas compte des divergences d'opinion qu'il comporte témoignera peut-être quelque surprise en constatant que parfois les pages du hansard en font du feu pour ne pas dire davantage, mais quiconque est familier avec notre régime sait bien que, malgré la divergence des moyens employés, tous les députés souhaitent la même chose, le bien-être du Canada.

L'honorable représentant de Verdun a parlé de la situation générale de l'économie canadienne et de certaines questions d'ordre intérieur avec tant de compétence qu'il serait présomptueux de ma part de chercher à y ajouter quoi que ce soit. J'aimerais cependant mentionner brièvement quelques questions du domaine extérieur.

On lit dans le discours du trône que le Parlement sera invité à continuer son appui au plan de Colombo. Les honorables députés se rappelleront que le Canada a obéi à des considérations d'ordre à la fois politique, humanitaire et économique quand, en 1950, il s'est lancé, en compagnie des autres

participants, dans l'entreprise du plan de Colombo. Les pays membres du plan à l'origine étaient le Commonwealth et la Fédération de la Malaisie, Singapour, Nord-Bornéo et Sarawak, auxquels les États-Unis se sont joints en 1951.

Les pays qui bénéficient du plan couvrent le sixième de la superficie du monde dans le sud et sud-est de l'Asie et comprennent le quart environ de la population mondiale. L'objectif primordial consiste à aider ces pays à s'aider eux-mêmes en leur fournissant l'aide économique et l'assistance technique qu'ils puissent intégrer dans leurs propres programmes nationaux. Jusqu'ici le Canada a affecté au plan la somme de 120 millions de dollars, de même qu'un montant de 5 millions en guise de subvention spéciale sous forme de blé à un moment de crise; en contrepartie de ce montant on a constitué des fonds destinés à une mise en valeur convenue. Jusqu'ici, les bénéficiaires de l'aide financière et technique du Canada sont l'Inde, le Pakistan et Ceylan, alors que d'autres pays ont reçu une assistance technique restreinte.

Cette année, on se propose de demander au Parlement d'affecter au plan 26.4 millions de dollars, soit un million de plus que le crédit de l'année courante. Ce supplément d'un million servira à accroître l'assistance technique et à étudier les projets dignes de réalisation. Lorsqu'il s'agit d'entreprises de ce genre on ne saurait mettre en doute l'à-propos de continuer notre appui. La seule question qui se pose est celle de savoir quel est le montant maximum que notre pays a les moyens de fournir, compte tenu de la difficulté qu'on a à lever les fonds et des autres dépenses qui s'imposent avec urgence.

Le discours du trône signale certaines responsabilités qu'on assume en Indochine. Les députés n'ont pas oublié qu'à la conférence de Genève, l'an dernier, il a été convenu de suspendre les hostilités. Par la suite, le Canada ainsi que l'Inde et la Pologne ont été priés de nommer des représentants aux commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Reconnaissant pleinement la complexité et l'ampleur des tâches en cause, le gouvernement du Canada y a consenti pour concourir à la paix dans l'est de l'Asie.

A l'heure actuelle, les commissions étudient l'aspect militaire de l'armistice. On a ordonné la tenue d'élections au Vietnam en 1956 en vue de choisir un gouvernement pour tout le Vietnam, et le Canada ne pourra s'acquitter à fond de ses services avant cette date. A l'heure actuelle, un groupe d'environ 160 Canadiens, militaires ou civils, se trouve dans la région.